#3 LE SAVIEZ-VOUS ?

YOU'LL NEVER WORK ALONE.

DÉPENSES FUTURES DE PENSION : UN DÉRAPAGE, VRAIMENT ?

« La hausse projetée des dépenses de pension n'est le signe ni d'un dérapage, ni d'une perte de contrôle, mais est bien la conséquence logique et naturelle des réalités démographiques découlant du succès économique luxembourgeois. »

Vous aurez remarqué que, dans les discussions en cours sur la robustesse financière du système de pensions, les partisans d'une action rapide d'intervention utilisent systématiquement l'évolution, voire l'explosion des dépenses au cours des 50 prochaines années comme prétexte à l'urgence[1]. Nous ferions face, selon eux, à un dérapage injustifié des dépenses de la Caisse nationale qui rendrait nécessaire la réduction des pensions, en ne proposant que rarement d'agir sur le volet des recettes du système.

Cette présentation « dramatique » de l'évolution projetée des dépenses de pensions est très contestable, notamment du fait que celle-ci n'est que la simple conséquence logique et naturelle de l'anticipation de la croissance de la population vieillissante faite au sein des même modèles de projection démographique et budgétaire.

En effet, il est fondamental de rappeler que l'augmentation projetée des dépenses pour pensions résulte directement d'un afflux projeté de retraités dans un régime qui a déjà commencé non pas à augmenter mais bien à diminuer les pensions versées[2] ! Or, **lorsqu'une société voit son nombre de retraités augmenter, il est évident que, à prestations égales, constantes et inchangées, les dépenses associées augmentent en conséquence**, que ce soit en termes absolus ou en pourcentage du PIB. À cet égard, **nier la hausse des dépenses à venir équivaut en quelque sorte à nier les réalités démographiques du pays, passées et futures** !

En réalité, en mettant en relation la hausse des dépenses de pension en euros constants avec la hausse projetée du nombre de pensionnés, il s'avère que la hausse des dépenses est proportionnellement considérablement plus faible au Luxembourg que dans la plupart des autres pays de l'Union européenne ! En effet, la hausse des dépenses de pension en euros constants correspond à peu près à 140% de la hausse du nombre de pensionnés. Or, en Union européenne, ce taux s'élève plutôt à 445% signe que, comparativement à l'évolution du nombre de pensionnés, la hausse des dépenses de pension est considérablement moins prononcée au Luxembourg qu'ailleurs.

1 En feignant d'ignorer par ailleurs que le volet des recettes pour nourrir le système est évidemment tout aussi important.
2 En lien avec la forte dynamique démographique des 40 dernières années au Luxembourg d'un certain "papy-boom" découlant du baby-boom des années d'après-guerre ainsi que d'une durée de vie qui croit en moyenne.

Évolution des dépenses de pensions en euros constants par rapport à l'évolution du nombre de pensionnés (2022-2070)

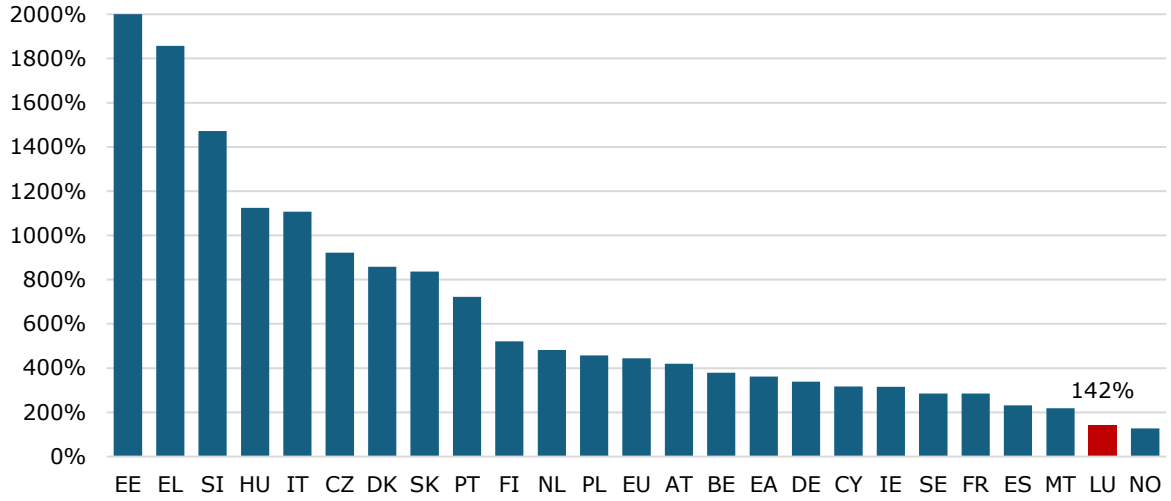

Données : Ageing Report 2024 ; calculs : CSL.
Remarque : les pays pour lesquels une baisse du nombre de pensionnés est projetée (Bulgarie, Lituanie, Lettonie, Croatie) ne sont pas illustrés dans ce graphique pour des raisons d'interprétation du résultat.

Même si le Luxembourg décidait une amélioration significative du système de pension, notamment 1) en pérennisant le réajustement intégral des pensions, 2) en pérennisant l'allocation de fin d'année, et 3) en augmentant la pension minimum de 10%, la hausse des dépenses de pensions au Luxembourg resterait au deuxième rang des pays avec les taux les plus faibles.

Ainsi, il convient de remarquer que les projections démographiques montrent une augmentation rapide du nombre de retraités, et ces tendances expliquent largement la hausse prévue des dépenses.

Il est donc erroné de parler de « dérapage » : les dépenses projetées suivent simplement une évolution démographique naturelle projetée ! Et si l'augmentation des dépenses pour pensions en pourcentage du PIB est plus rapide au Luxembourg que dans d'autres nations, cela s'explique intégralement par des caractéristiques spécifiques au Luxembourg : un rattrapage en termes de nombre de retraités selon les projections, notamment dû à la forte croissance économique et démographique des dernières décennies.

Autre approche, même résultat

En analysant précisément la situation des dépenses en pourcentage du PIB plutôt qu'en euros constants avec celle des bénéficiaires en pourcentage de la population assurée[3], plutôt qu'en nombre de retraités, le constat se confirme et reste valide pour le Luxembourg : il n'y a pas de dérapage des dépenses de pension.

En effet, selon la vague la plus récente des projections à très long terme, **les dépenses de pension en pourcentage du PIB devraient augmenter considérablement moins vite que la part des pensionnés dans la population assurée.** Ainsi, tandis que la part des bénéficiaires de pensions progresse de quasiment 130%, les dépenses devraient progresser de moins de 90% uniquement. En d'autres termes, les dépenses de pension augmentent moins vite que la hausse de la part des pensionnés ne le justifierait !

3 La population assurée désigne ici l'ensemble des résidents du Luxembourg, auquel s'ajoutent les travailleurs frontaliers.

Luxembourg : une hausse des dépenses tout à fait justifiée (2022-2070)

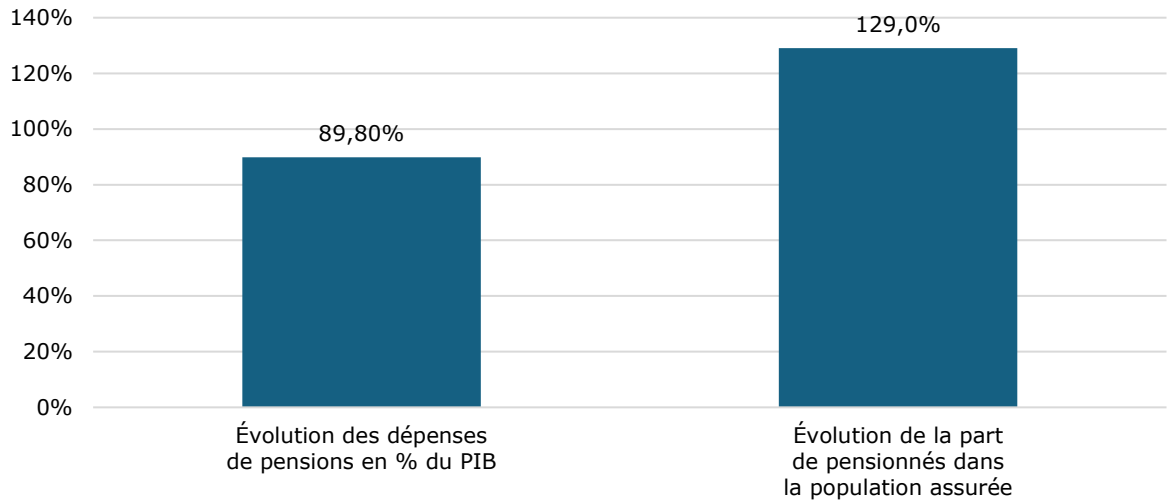

Données : Ageing Report 2024 ; calculs : CSL. Note : hausse des dépenses telle que prévue dans le scénario central, avec un modérateur d'ajustement des pensions placé au quart de ce qu'il est actuellement. Cela étant, à modérateur constant de 100%, la hausse de dépenses serait toujours en ligne avec la hausse de la population retraitée.

En comparaison avec d'autres pays européens, les dépenses pour pensions au Luxembourg restent parfaitement proportionnelles à l'évolution démographique. **Au Luxembourg, la progression projetée des dépenses de pensions (en % du PIB) ne correspond qu'à 70% de la progression de la part des pensionnés dans la population assurée.** Avec ce taux, le Luxembourg se situe au centre du classement européen[4]. Par ailleurs, l'évolution observée dans certains pays, où la part du PIB consacrée aux retraités diminue malgré l'augmentation de la part des pensionnés dans la population, ne constitue certainement pas un modèle enviable, souhaitable ou positif !

Évolution des dépenses de pensions en % du PIB par rapport à l'évolution de la part des pensionnés dans la population totale (2022-2070)

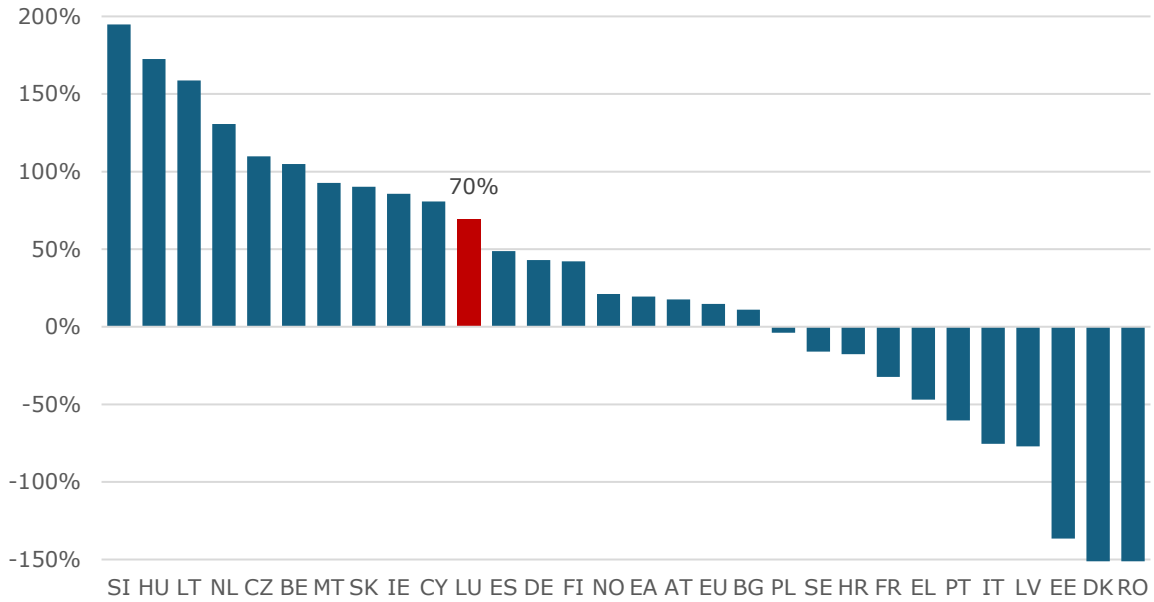

Données : Ageing Report 2024 ; calculs : CSL.

4 Même avec une réforme incluant le maintien du réajustement intégral des pensions, la pérennisation de l'allocation de fin d'année et une augmentation de 10% de la pension minimale, le Luxembourg resterait loin des extrêmes. En effet, bien que ces mesures porteraient le taux à 94,3%, le pays se situerait toujours au bout du premier tier des pays européens.

Cette analyse démontre une nouvelle fois que la hausse des dépenses de pensions au Luxembourg n'est en aucun cas un dérapage, mais est pleinement expliquée par l'augmentation du nombre de retraités inégalée en Europe au cours des 50 prochaines années !

Le Luxembourg a connu une expansion économique sans précédent au cours des cinquante dernières années, attirant une main-d'œuvre jeune et dynamique. Aujourd'hui, cette population active vieillit, ce qui entraîne naturellement une augmentation des pensions à verser. **Ce phénomène n'est pas le signe d'une mauvaise gestion des ressources du système mais plutôt la conséquence logique et naturelle d'un succès économique et social. Ignorer cette réalité revient à décontextualiser les chiffres**. La comparaison européenne permet très facilement de relativiser la problématique de la hausse des dépenses de pensions.

Enfin, **il est essentiel de dédiaboliser la hausse des dépenses de pensions** en la replaçant dans le contexte de l'évolution démographique et économique du pays.

Plutôt que de chercher à tout prix à plafonner ces dépenses à un pourcentage fixe du PIB, il faut reconnaître que la part du PIB consacrée aux pensions doit naturellement et logiquement refléter la proportion de retraités dans l'économie. Après tout, un gâteau destiné à 10 personnes doit forcément être plus grand qu'un gâteau prévu pour 2, à moins que l'on s'attende à ce que chacun se contente de parts bien trop petites pour répondre à ses besoins, de miettes en somme !